

BP option responsable d'entreprise agricole

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA AGRICOLE DE LA
CHARENTE
Isabelle LINLAUD
05.45.61.90.00
isabelle.linlaud@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Actif(ve) non salarié(e)
Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3
européen)

Conditions d'accès :

* Avoir entre 16 et 29 ans révolus Sans limite
d'âge si l'apprenant a une reconnaissance de
travailleur handicapé

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Très autonome, le titulaire de l'emploi travaille seul-e et en réseau avec l'appui d'associé-es, de salarié-es, d'agriculteur-rices voisin-es, de technicien-nes et de partenaires. Il dispose d'une forte capacité d'initiative. Il a le sens des responsabilités et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité. Un-e responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent maîtriser les techniques de production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation

Contenu et modalités d'organisation

Le diplôme du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il s'obtient par la capitalisation de sept unités, dont deux unités d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) proposées par les centres de formation habilités, précisées dans le référentiel de certification. La durée de la formation pour l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel est d'au moins 1 200 heures en centre et en milieu professionnel. La durée de la formation en milieu professionnel est d'au moins huit semaines. La durée de la formation peut être réduite conformément à l'article D. 811-165-5 du code rural et de la pêche maritime susvisé, après évaluation de positionnement du candidat.

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Selon besoins éducatifs particuliers

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Individualisé

Validation(s) Visée(s)

BP option responsable d'entreprise agricole - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

-

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00168016	du 01/09/2020 au 30/06/2022	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	
00225704	du 06/09/2021 au 15/07/2023	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	
00256730	du 05/09/2022 au 15/07/2024	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	
00340710	du 04/09/2023 au 15/07/2025	La Couronne (16)	CFA AGRICOLE DE LA CHARENTE		Non éligible	

00424254

du 02/09/2024 au
15/07/2026

La Couronne
(16)

CFA AGRICOLE DE
LA CHARENTE

Non
éligible



00537852

du 01/09/2025 au
15/07/2027

La Couronne
(16)

CFA AGRICOLE DE
LA CHARENTE

Non
éligible

